UNIVERSITÉ PARIS XII VAL de MARNE — CONNAISSANCE ACTION

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 125 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS XII, VAL-DE-MARNE,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°6
dans sa séance du 7 au 9 juillet 2008 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 7 au 8 octobre 2008 ;

DECIDENT

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 955 intitulée :

« Institut Mondor de Recherche Biomédicale »

Art. 2 : L'unité de recherche U 955 exercera son activité dans les locaux situés :

CHU Henri Mondor
51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94010 CRETEIL

Art. 3 : L'Unité de recherche U 955 est administrativement rattachée à l'Administration Déléguée Régionale de Paris XII.

Art. 4 : Monsieur Georges GUELLAEN est nommé directeur de l'unité de recherche U 955 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 19 janvier 2009

La Présidente de l'Université
Paris XII – Val-de-Marne

Le Directeur général
de l'Inserm